

REMARQUES

On a remarqué la bizarrerie de ce titre : *les deux Soldats de 1689*. 1689 est mis probablement pour 1789 : le souvenir de l' « arbre de la liberté » se rapporte tout naturellement à l'époque de la Révolution.

La personne de qui nous tenons ce conte l'avait appris à Joinville, petite ville de Champagne, à quatre lieues de Montiers-sur-Saulx. On le raconte aussi à Montiers, mais d'une manière moins complète.

Dans cette variante, intitulée *Jacques et Pierre*, les animaux sont au nombre de trois, le lion, le renard et l'ours. Le renard seul a quelque chose à dire. Il raconte que la fille du roi Dagobert est aveugle de naissance : si on lui lavait les yeux avec l'eau d'une certaine fontaine, elle verrait. L'aveugle apprend aussi que les animaux se réunissent une fois tous les ans, à pareil jour, à la même heure et au même endroit. Jacques, le méchant camarade, instruit par Pierre de cette particularité, se rend à l'endroit indiqué, pour entendre la conversation des animaux. Le lion dit : « Je sais quelque chose. La princesse d'Angleterre a quatre millions cachés dans un pot. » Jacques se baisse pour mieux entendre. Au bruit qu'il fait, les animaux lèvent la tête; l'ours grimpe sur l'arbre, tire Jacques par le bras et le fait tomber par terre, où les animaux le dévorent.

Voir les remarques de M. Reinhold Köehler sur un conte italien de Vénétie (Widter et Wolf, n° 1), de même famille que nos deux contes français.

Nous pouvons rapprocher de ces deux contes, outre le conte italien, des contes recueillis dans la Basse-Bretagne (Luzel, *Légendes*, p. 111, et *Veillées bretonnes*, p. 258); dans le pays basque (Cerquand, I, p. 51; J. Vinson, p. 17); en Allemagne (Prœhle, II, n° 1; Ey, p. 188); en Flandre (Wolf, *Deutsche Märchen und Sagen*, n° 4); en Suisse (Sutermeister, nos 43 et 47); dans le Tyrol allemand (Zingerle, I, n° 20); dans le Tyrol italien (Schneller, nos 9, 10 et 11); en Toscane (Nerucci, n° 23); en Danemark (d'après M. Köehler); en Norwège (Asbjørnsen, II, p. 166); en Finlande (E. Beauvois, p. 139); en Russie (Goldschmidt, p. 61); chez les Wendes de la Lusace (Haupt et Schmalzer, II, p. 181); chez les Tchèques de Bohême (Waldau, p. 271); chez les Hongrois (conte de la collection Mailath, traduit dans la *Semaine des Familles*, 1866-1867, p. 4); chez les Roumains de Transylvanie (dans la revue *l'Ausland*, 1857, p. 1028); chez les Tsiganes de la Bukovine (Miklosisch, n° 12); en Serbie (Vouk, n° 16, et Jagitch, n° 55); chez les Grecs de l'Épire (Hahn, n° 30), en Catalogne (*Rondallayre*, I, p. 68); en Portugal (Coelho, n° 20); en Irlande (d'après M. Köehler).

*
* *

Dans plusieurs des contes de ce type, l'introduction est très caractéristique. Ainsi, dans le premier conte serbe, deux frères se disputent au sujet de cette question : La justice vaut-elle mieux que l'injustice ? et ils conviennent de s'en rapporter au jugement du premier qu'ils rencontreront. Ils rencontrent à plusieurs reprises le diable, qui a pris diverses formes et qui décide toujours en